

**ASSEMBLÉE NATIONALE**21 novembre 2025

---

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 29

**AMENDEMENT**présenté par  
Mme Lebec

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la compétitivité du prix de l'acier produit en Europe, en comparaison avec les principaux producteurs mondiaux.

Ce rapport analyse notamment :

- 1° Les déterminants du coût de production de l'acier européen, notamment les coûts énergétiques, environnementaux, fiscaux et sociaux ;
- 2° L'impact des normes climatiques et des politiques européennes de décarbonation sur les prix de production et la compétitivité internationale ;
- 3° Les pratiques tarifaires et non tarifaires des principaux pays producteurs d'acier, et leur influence sur les prix mondiaux ;
- 4° L'efficacité des mécanismes européens existants, tels que l'ajustement carbone aux frontières, dans la protection de la compétitivité de la filière ;
- 5° Les mesures envisageables pour renforcer la compétitivité, la résilience et l'attractivité de la production d'acier en Europe et en France.

Ce rapport peut faire l'objet d'un débat sans vote devant chacune des deux assemblées.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La filière sidérurgique européenne fait face à un environnement international marqué par une forte concurrence, souvent exacerbée par des politiques industrielles agressives, des surcapacités mondiales et des coûts de production très différents selon les zones géographiques.

Le prix de l'acier européen est aujourd'hui influencé par :

- des coûts énergétiques plus élevés que dans d'autres régions ;
- la mise en conformité avec les objectifs climatiques européens ;
- des normes sociales et environnementales plus élevées ;
- une concurrence parfois déloyale de pays bénéficiant de subventions massives ou d'une régulation plus souple.

Dans ce contexte, une analyse détaillée de la compétitivité-prix de l'acier européen, replacée dans le cadre mondial, est indispensable pour orienter les choix stratégiques de la France en matière de politique industrielle, de transition énergétique et de souveraineté économique. Le rapport proposé permettra d'identifier les leviers d'amélioration et de mieux anticiper les évolutions nécessaires pour préserver une sidérurgie européenne forte et durable.